

AFFAIRE N° 8. - Approbation du projet de décoration du Groupe Scolaire de la Montagne 16ème km.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet OLCHANETSKY vient de me faire parvenir le projet de décoration du Groupe Scolaire de la Montagne 16ème km.

Cette décoration à placer dans le réfectoire, qui sera exécutée par Monsieur LEFEVRE, artiste agréé, consistera en une mosaïque en pâte de verre, représentant un fond marin où évoluent des poissons.

Le coût de cette opération s'élève à 137 000 Frs. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 - article 2 302-63 du Budget Primitif 1972.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce projet.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

§

§

Approuvé
Brest, le 16 Mai 1973
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé : S. Brunet
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Leysen